



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022

Présents : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Ghislain BATAILLARD, Brigitte BRETIN, Rémi COUTELIER, Christelle DRAPIER, Aline FONTIMPE, Corinne GUIRAUD, Louis LUX.

Absents excusés : Benoit CRETET, Caroline LAVERSENNE qui donne pouvoir à Corinne GUIRAUD, Marc PISTORESI qui donne pouvoir à Laurent BRAYARD.

Secrétaire de séance : Ghislain BATAILLARD.

*A noter l'intervention de M. BRERO Cyrille, Conseiller départemental accompagné de Mme WANCAUWENBERGHE Yoanna, afin de présenter les subventions que peut accorder le département aux communes.*

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Michel FISCHER donne lecture et explication sur le projet du budget 2022.

En fonctionnement : le budget s'équilibre à **663 934 euros**.

En investissement : le budget s'équilibre à **493 048 euros**.

Ce budget prévoit la poursuite des travaux engagés en 2021 sur différents dossiers de sécurisation de voirie : rue du Revermont, carrefour du Closeau, des Pêchettes. Poursuite étude rue du Vallon, participation à la réfection de chaussée du chemin de Mancy depuis le centre équestre.

Le Conseil souhaite une matérialisation claire de la bande cyclable à la Fontaine aux Daims suite à la réfection de chaussée par la pose de bordures béton pour la séparer de la bande de roulement.

Pour les bâtiments : poursuite des travaux engagés et le budget prévoit des provisions en prévision d'une réfection de la toiture de l'église qui sera à réaliser dans les années à venir.

Le remplacement d'un moteur de cloche et de la centrale de commande est validé. Une demande de subvention sera effectuée.

Une 3eme tranche de travaux de réfection de l'éclairage public est prévue en lien avec le SIDEK.

Le budget est adopté à l'unanimité.

## VOTE DES TAUX

Après une baisse de 1 point en 2021, le maintien des taux est adopté à l'unanimité soit : 36.94 % sur le foncier bâti et 32.42 % sur le foncier non bâti.

## CONVENTION EXPLOITATION MANCY ET LES BAUMES

Le Conseil municipal valide le projet de convention pour l'exploitation d'une partie des parcelles communales sur la côte de Mancy et aux Baumes par M. BERGER Harold, exploitant agricole.

## PROJET DE MODIFICATION DU PLU

Voté en 2017, il nécessite quelques modifications mineures pour son application. Cette mission sera confiée à SOLIHA qui a réalisé ce PLU.

## VENTE DE MATERIEL COMMUNAL

Suite à la mutualisation des services, le Renault Kangoo que possède la commune est inutilisé.

Il est décidé de le vendre pour 4000 euros à un administré.

La remorque double essieu est cédée à ECLA pour la somme de 1000 euros.

## ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 10 ET 24 AVRIL 2022

Le bureau sera ouvert de 8H00 à 19H00.

## AFFAIRES EN COURS

Le Conseil municipal décide de faire un don de 500 euros en faveur de l'Ukraine.

Sollicité par une étudiante domiciliée à Macornay, il vote une subvention de 300 euros aux scouts de France pour la réalisation du projet des enfants d'ELAYI au TOGO. Ces sommes sont incluses dans le vote du budget 2022.

## QUESTIONS DIVERSES

Une journée citoyenne est organisée le samedi 7 mai 2022, des flyers d'information seront distribués par les conseillers municipaux à l'ensemble des habitants.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

  
Michel FISCHER

  
Ghislain BATAILLARD.